SICTOM
SUD-ALLIER

COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2026 A ETROUSSAT

Communauté de Communes COMMENTRY-MONTMARAULT-NERIS LES BAINS- 1 DELEGUE PRESENT
Présent suppléant : BIDET Isabelle

Communauté de Communes BOCAGE BOURBONNAIS -13 DELEGUES PRESENTS
Présents titulaires : ALLEAUME Frédéric-BECARD Muriel-BREUIL Sylvain-CANTE Daniel-DRUART Thierry-FILLIATREAU Christian-PELTIER Christian-SAULZET Patrick /TOTAL = 8 délégués
Présents suppléants : BERTHOLET Françoise-CHAUBIRON Solène-DESTERNE Bruno-JANNET Christian-VALETTE Franck/TOTAL = 5 délégués
Excusé : MONNIER Marc

Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE - 10 DELEGUES PRESENTS
Présents titulaires : CACHARD Christian-CHERVIN Stéphanie-HAMON Pascal-HANGARD Didier-JASSERAND Florent-LAJOIE Dominique-REMUSON Robert-THEVENOUX Delphine-VERNAY Régis-VERNISSE Jean-François/TOTAL = 10 délégués

Communauté de Communes SAINT POURCAIN-SIOULE-LIMAGNE - 46 DELEGUES PRESENTS
Présents titulaires : ALISSANT Annick-AMIGO Narcisse-BERNARD Didier-BIDAUD André-BONNET Didier-BONVIN Cédric-CAFFE Séverine-CHAMMARTIN Joëlle-CLUZEL Philippe-COSSART Philippe-DELANGE Michel-DESSERT Camille-FAURE André-FAVARD Isabelle-FAYOL Jean-Pierre-FONTAINE Mathieu-FREMAUX Virginie-GARDIEN Isabelle-GRAVE Joël-GUERRIER Sophie-JACQUET Alain-JAMES Benoit-LAUBIGNAT GIROND Jean-Yves-LECOMTE Clément-MURIEL MARTIN Lydie-PLANE Noël-POIROT Christelle-ROYET Séverine-TOURRET Benoit-TURICHI Fabrice-VERNAY Gilles-ZAIDINERAITE Patrice/TOTAL = 32 délégués
Présents suppléants : ASENCIO Bernabela-BERNASSON Marie-Pierre-BEYLOT René-BONNIN Maxime-CROSO Dominique-DADET Frédéric-DEVINGT Stephan-GIROND Sandrine-LAMOUCHE Bruno-LOTH Gilles-MONTGIRAUD Ludivine-REBOUL Daniel-RETORE Mathilde-RUGE Delphine/TOTAL = 14 délégués
Excusés : BEN DOULA Micheri- DEVOUCOUX DU BUYSSON Bernard- DILON Valérie-VAYSSIE Frédérique

Communauté de Communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE - 15 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : BADIN Isabelle-BONNABAUD Olivier-CLERET Madeleine-CORTI Catherine-GUILLAUME Romain-MACHURET Jean-Mikaël-MAITRE Michel-MARTIN Christophe-PERICHON Jean-Louis-PUJOS Henri-THEVENET Guy-VARIOT Sylvie-VERNISSE Alain /TOTAL = 13 délégués
Présent suppléant : BADIN Philippe-GAGNOL Thierry/TOTAL = 2 délégués
Excusés : DABLEMONT Guy-QUESNOT Michèle-VERNUSSE Isabelle

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE - 12 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : AFFAIRE Jean Luc-BOUARD Christine-DRIFFAUD Olivier-DUPONT Frédéric-JANOWIEZ Patrick-JARDINET Pierre-JOYEUX François-RIBOULET Michel-ROYER Olivier-SOARES Sophie-TRAVICHON Daniel/TOTAL = 11 délégués
Présents suppléants : BERNARD Baptiste/TOTAL = 1 délégué
Excusés : COULON Agnès-RIVE Sylvie

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 23 JUIN 2026

Question présentée par André BIDAUD – Président

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2026 dernier transmis aux délégués par voie dématérialisée en date du 03 juillet 2026.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte rendu.

II - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le Président remercie Bernard DEVOUCOUX, Maire de Broût-Vernet pour avoir assumé la tâche lors du dernier comité syndical. Delphine THEVENOUX Maire de Barrais-Bussolles occupera les fonctions de secrétaire de séance.

III - ADMINISTRATION GENERALE - Installation de nouveaux membres :

Question présentée par André BIDAUD – Président

Par délibération en date du 07 juillet 2026 la communauté de communes Pays de Lapalisse a modifié ses représentants suite aux élections municipales organisées le 14 juin dernier sur la commune de Billezois

Pour la commune de BILLEZOIS :

Jean-François VERNISSE est désigné délégué titulaire.
Isabelle HIERUNDIE est désignée déléguée suppléante.

Les nouveaux délégués sont officiellement installés dans leurs fonctions à compter de ce jour.

Le Comité Syndical est invité à en prendre acte.

IV - ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par les délibérations n° 27DL du 26 mai 2026.

PERIODE DU 24 JUIN AU 13 OCTOBRE 2026

Numéro	Date de décision	Objet
15D2026	06/07/2026	Virement de crédit pour frais d'études Qualité de Vie au Travail – Politéia
16D2026	23/07/2026	Signature convention de partenariat avec l'agence d'intérim Atout Vichy
17D2026	28/07/2026	Attribution marché - Pièces et prestations RENAULT - FAURIE Moulins
18D2026	28/07/2026	Attribution marché - Pièces et prestations SCANIA - GARAGE Nevers Sud
19D2026	10/09/2026	Octroi protection fonctionnelle - H. MONTAGNIER

V- FISCALITE – TEOM – EXONERATIONS POUR 2027

Question présentée par Isabelle GARDIEN – Vice-Présidente

Les 1 et 2 du III de l'article 1521 du CGI prévoit que le Sictom peut exonérer par délibération des locaux à usage industriel, artisanal et commercial et ce avant le 15 octobre pour une application l'année n+1.

Des personnes assujetties à la TEOM au titre d'un local à usage industriel et commercial peuvent demander expressément une exonération, sous réserve de présenter un justificatif indiquant que leurs déchets sont traités conformément à la réglementation.

Le Sictom a institué une redevance spéciale. Par délibération, il a décidé d'exonérer de la TEOM les personnes assujetties à cette redevance.

A noter que l'exonération décidé par le SICTOM n'est pas une obligation. Une redevance spéciale peut s'appliquer en supplément de la TEOM.

Cette liste de bâtiments s'ajoute aux locaux bénéficiant d'une exonération de droit (les usines, les locaux sans caractère industriel ou commercial pris en location par l'État, les collectivités locales et assimilées et les établissements publics, scientifiques, d'enseignement et d'assistance et affectés à un service public)

Compte tenu de l'importance du fichier, la liste des locaux concernés est disponible auprès du Sictom et consultable sur place sur simple demande.

Liste des nouvelles exonérations : rapport ajourné en attente d'un bilan financier conformément à la demande du bureau et de la décision du comité syndical d'octobre 2025…

La délibération proposée concerne donc uniquement les anciens établissements exonérés à ce jour.

André BIDAUD rappelle aux délégués que l'éventuel manque à gagner d'une exonération de TEOM est souvent répercuté sur les autres contribuables et/ou sur l'excédent du syndicat si le produit attendu baisse proportionnellement aux exonérations.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le Comité Syndical arrête la liste conforme à celle de l'an passé pour l'année 2027 actualisation faite des coordonnées des établissements concernés et des résiliations éventuelles.

VI – FISCALITE – ZONAGE

Question présentée par Isabelle GARDIEN – Vice-Présidente

Suite aux nombreuses modifications des services au fil des années pour s'adapter aux nouveaux besoins, il convient d'actualiser le zonage en conséquence et de le simplifier. Le prix du service reposera uniquement sur la fréquence de la collecte des OMr.

Seules 3 zones seront retenues à savoir :

-C1 collecte des Ordures Ménagères résiduelles (Omr) une fois par semaine - Population = 64 708 habitants

-C0,5 collecte des OMr une fois tous les 15 j – Population = 16 050 habitants

-Collecte des OMr en point de regroupement – Population = 17 025 habitants

Total population = 97 783 habitants

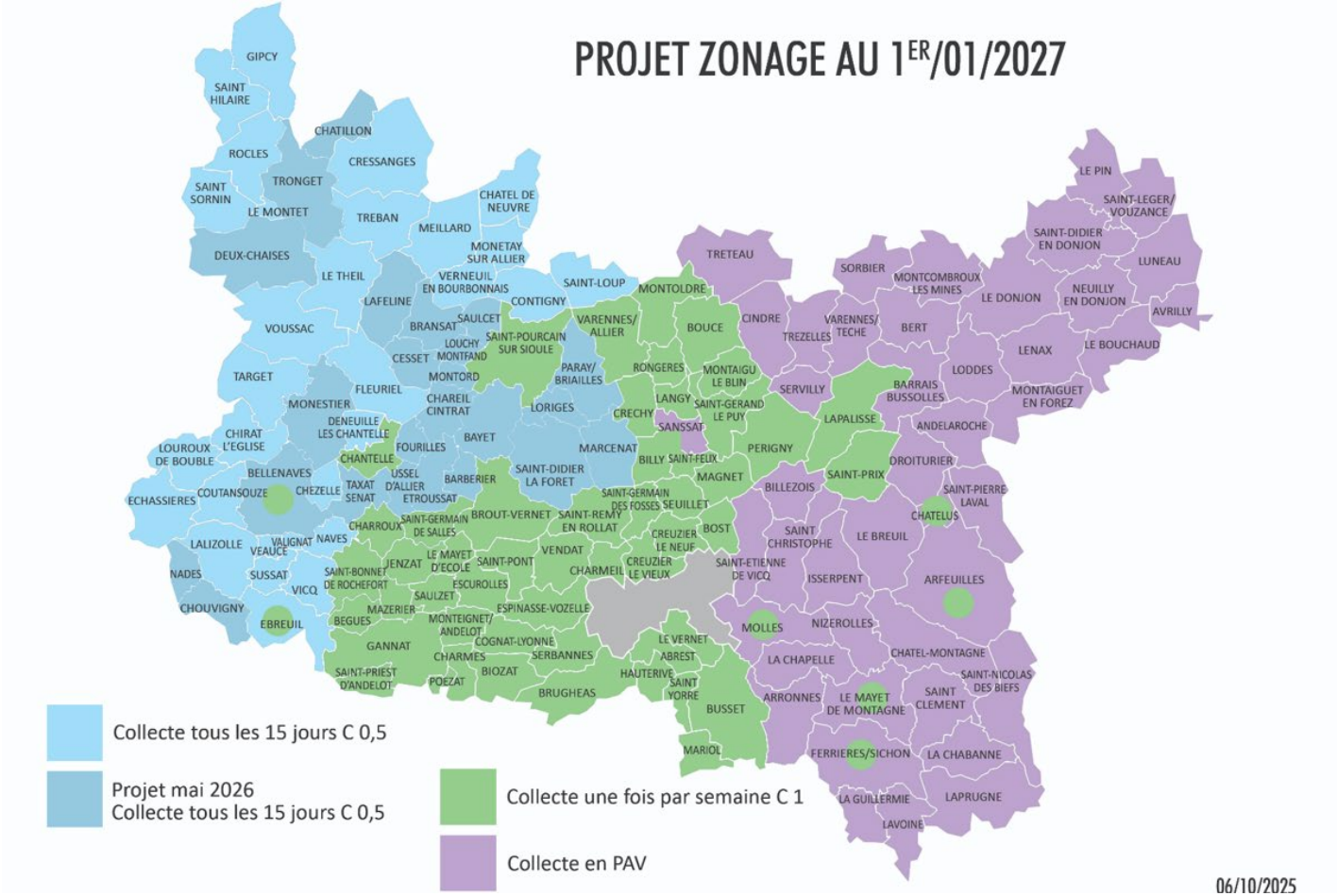

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le Comité approuve ce nouveau zonage pour 2027.

Un délégué demande si l'optimisation des collectes se poursuivra et si on peut espérer qu'un jour toutes les communes du Sictom seront collectées au porte à porte.

Au regard des performances obtenues avec les sacs transparents et les modifications de fréquences de collectes des emballages et des OMr, Sylvain PETIT-JEAN confirme que cette optimisation se poursuivra. En revanche, le coût des collectes dans les secteurs très diffus avec peu de tonnage freine le développement du service au porte à porte. De plus les camions bennes devraient emprunter des chemins ruraux qui ne sont pas adaptés aux trafics de poids lourds.

Jean-Louis PERICHON adjoint à la commune du Donjon, signale le problème récurrent du tri dans les bacs de regroupement. Sylvain PETIT-JEAN rappelle qu'effectivement les points de regroupement des déchets posent très souvent un problème pour la qualité de tri. Une étude d'optimisation de la collecte sélective sur ces secteurs pourrait s'envisager afin d'améliorer la qualité du tri.

Stéphanie CHERVIN Maire de Lapalisse s'interroge sur le maintien de la collecte en C1 des communes en zone verte. André BIDAUD précise que l'objectif poursuivi est de diminuer au maximum les déchets résiduels incinérés. Le déploiement du tri des déchets permettra d'envisager à terme la généralisation de la collecte des OMr en C0,5 sur l'ensemble du syndicat.

Un délégué précise que l'usager qui trie ses biodéchets et ses emballages ne produit quasiment plus de déchets résiduels. La fréquence de la collecte des OMr pourrait donc encore être réduite. Sylvain rappelle que les familles avec des enfants en bas âge produisent plus de déchets résiduels que des couples… La fréquence de collecte en C0,5 est donc encore justifiée pour certains de nos usagers. En revanche, pour le foyer qui ne produit quasiment plus de déchets résiduels, le Sictom préconise de ne plus sortir son bac systématiquement. Aujourd'hui il est courant de voir des usagers sortir leur bac une fois par mois voire tous les deux mois…

Michel RIBOULET, délégué de la commune de La Chapelle, demande des précisions sur la fréquence de collecte des bacs de regroupement. Un planning est établi en fonction des besoins et des saisons mais aussi en fonction des événements dans la commune. Il ne faut pas hésiter à contacter les services pour adapter les volumes des bacs et/ou les fréquences si nécessaire.

Christine BOUARD Maire de Serbannes souhaiterait un renouvellement des calendriers adhésifs des bacs qui se sont détériorés avec le temps et la canicule. Sylvain confirme que le renouvellement est programmé. Quid si on a un problème de bac. Il suffit d'appeler le Sictom pour le changer pour un plus grand ou plus petit.

VII – FINANCES - DECISION MODIFICATIVE

Question présentée par Isabelle GARDIEN – Vice-Présidente

En 2025, un titre de 757 152.41 € TTC a été émis à LUCANE pour encaisser la recette supplémentaire sur les ventes de vapeur. Il faut l'encaisser hors taxe. Il convient donc d'annuler la recette sur l'exercice 2025 et refacturer la somme hors taxe.

Budget Syndical – DM n°2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	**Compte**	**Libellé**	**Montant**
65	65736221	Subvention d'équilibre	- 129 000 €
67	673	Annulation titre sur exercice antérieur	760 000 €
		TOTAL DEPENSES	**631 000 €**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	**Compte**	**Libellé**	**Montant**
75	75738	Autres recettes	631 000 €
		TOTAL RECETTES	**631 000 €**

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve cette décision modificative.

VIII - AVENANT N°1 DSP SICTOM/LUCANERGIES - DECALAGE DU PLANNING

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le nouveau contrat de concession a été validé le 23 février 2026 par le Sictom Sud Allier après avis du Groupement d'Autorité Concédante.

Le recours précontractuel d'un candidat évincé a retardé la signature officielle du contrat. La conséquence de ce contentieux a engendré une suspension de la signature du contrat initialement prévue le 1er mars 2026 au 10 avril 2026.

Il convient donc d'intégrer ce contre-temps par avenant au contrat de concession.

Pour information, les modifications du présent avenant n'ont aucune incidence financière sur le montant de la Concession.

Sur proposition du Président et après avis conforme du GAC, le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'avenant et l'autorise à signer l'avenant correspondant.

IX - AVENANT N°2 POUR L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

Question présentée par André BIDAUD – Président

Les membres du Groupement d'Autorité Concédante ont constitué un groupement de commande pour le volet consacré aux études de faisabilité, de constitution du cahier des charges, de consultation et de suivi de la concession.

Le planning du projet du candidat RONAVAL (LUCANERGIES) lauréat de la consultation et retenu par le GAC est le suivant :

- 18 mois de durée des études sur la base d'une réunion mensuelle (12 mois dans le marché Initial de l'AMO),
- 37 mois de durée des travaux (24 mois dans le marché initial de l'AMO).

La définition des missions de l'AMO a également été modifiée afin de mieux accompagner le GAC.

Dans ce contexte, le pouvoir adjudicateur et le titulaire se sont rapprochés afin de convenir ensemble des évolutions des missions du marché rendues nécessaires pour l'ajuster au contenu et aux durées réelles de l'offre de RONAVAL.

Le montant de l'avenant est de 60 000€ HT.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve et l'autorise à signer l'avenant.

Pour information un accompagnement financier sur l'année 2026/2027 fera l'objet d'un ordre de service avec la société Partenaire Finance Locale pour un montant de 14 000€

Une convention avec la société HARLAY accompagne le GAC sur la partie juridique. Le forfait journalier s'élève à 1000€ HT. Cette prestation s'effectue sur demande expresse du GAC.

Point sur le courrier d'André BIDAUD envoyé cet été aux membres du GAC.

X - RAPPORT ANNUEL 2025 - COÛT DU SERVICE – Présentation par François et Stéphanie

Le bilan global des déchets collectés en 2025 représente 63 887 T, soit 641 kg/hab. Il est en baisse de 1,2% par rapport à 2024 (DAE compris)

Parmi ces déchets, on décompte :

- 19588 T OMR (estimation déchets d'activités économiques : 1 699 tonnes)
- 6 476 T emballages
- 3 637 T verre
- 33 314 T déchetteries
- 293 T déchets alimentaires

Leur destination en fonction des matières est la suivante :

- 40 % en valorisation matière (recyclage)
- 25 % en valorisation énergétique
- 13 % en enfouissement (installation de stockage par exemple encombrants de déchetteries et installation de stockage des déchets dangereux pour les REFIOM de l'UVE)
- 22 % en valorisation organique (compostage)

En 2025, les actions de sensibilisation au tri se sont poursuivies à savoir : déploiement de la collecte des biodéchets, collecte des OMr en sac transparent, développement des REP (nouvelles consignes de tri des déchets du bâtiment, jouets, articles de jardinage, sport…).

XI - EXPLOITATION UVE - RAPPORTS LUCANE 2025

Question présentée par le directeur François DARD

Principaux indicateurs :

- ✓ Disponibilité : **8 100 h** (2024 : 8 422 h)
- ✓ Production de déchets valorisés énergétiquement : **56 225 T** réceptionnées dont **1 669 T** détournées (2024 : 58 226 T dont 939 T détournées)
  - SICTOM SUD ALLIER **18 747 T** d'OMr + **2 247 T** déchèteries (2024 : 20 730 T + 644 T déchèterie)
  - **3 647 T** refus d'Allier Tri (2024 : 3 494 T)
  - SICTOM NORD ALLIER **16 279 T** d'OMr (2024 : 17 299 T)
- ✓ Production énergétique **121 454 MWh** (2024 : 124 089 MWh)
  - Energie vendue **66 275 MWh** (2024 : 76 465 MWh)
  - Energie autoconsommée **20 231 MWh** (2024 : 20 328 MWh)
- ✓ Mâchefer **12 546 T** (2024 : 12 373 T)
- ✓ Métaux ferreux **1 215 T** (2024 : 1 159 T)
- ✓ Non ferreux **137 T** (2024 : 77 T)
- ✓ Chiffre d'affaires LUCANE **10 760 K€** (2024 : 11 447 K€)

- ✓ Résultat financier avant impôts **421 K€** (2024 : 771 K€)
- ✓ Résultat financier après impôts **301 K€** (2024 : 589 K€)

Le comité syndical prend acte des informations.

Dominque CROSO délégué de la commune de Fleuriel, s'interroge sur la baisse importante du bénéfice du délégataire en comparaison avec la baisse de l'activité (chiffre d'affaires) qui diminue de manière moins importante.

François DARD précise que le délégataire effectue des entretiens conséquents en vue de l'achèvement de la DSP actuelle et ce afin de transmettre à Lucanergies l'outil industriel en bon état de fonctionnement. Ce qui explique des charges en hausse et donc un résultat en baisse.

Didier BERNARD adjoint de la commune de Monteignet sur l'Andelot demande de préciser la différence entre Lucane et Lucanergies. Il s'agit du nom des filiales du groupe Véolia en charge de nos DSP respectives à savoir Lucane pour la DSP 2007/2027 et Lucanergies pour le nouveau contrat 2026/2051.

XII – CDG – CONVENTION MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Question présentée par Sophie SOARES – Vice-présidente

La médiation est un dispositif novateur qui d'une part, a vocation à désengorger les juridictions administratives et d'autre part, vise à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins couteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif ;

Certaines décisions individuelles sont obligatoirement soumises à une médiation préalable obligatoire avant toutes actions contentieuses devant le tribunal administratif compétent ;

Les Centres de gestion assurent des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences et proposent par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article **L. 213-11 du code de justice administrative** ;

Considérant qu'en adhérant à cette mission, la collectivité (ou l'établissement) prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles ci-dessous sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation.

Il s'agit des décisions suivantes :

1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
2. Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
7. Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

Considérant que le CDG 03 a fixé un tarif à **60 euros de l'heure**

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE 1 : décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG 03

ARTICLE 2 : approuve les termes de la convention et notamment la tarification horaire fixée à 60€

ARTICLE 3 : prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste (ci-dessus) est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

ARTICLE 4 : autorise le Maire (ou le Président) à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire et conventionnelle proposée par le CDG 03 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

Horaires des déchèteries en période estivale : pour pallier aux fortes chaleurs, il sera proposé des horaires adaptés et fixes pendant cette période. Un avis du CST est nécessaire et donnera lieu à un rapport ad'hoc sur le sujet à l'AG.

Suite à a hausse du prix du carburant, une prime exceptionnelle de 100€ net a été décidée par le Président et attribuée à tous les agents en avril et juin 2026. Il a décidé de la reconduire en octobre et novembre

Dernièrement, le Sictom a mandaté les frais de déplacement pour les élus ayant transmis leurs justificatifs.

Un délégué s'interroge sur le déroulement des commissions de travail. Toutes seront réunies avant l'AG de décembre.

Didier BERNARD relève le défaut de communication pour les horaires concernant les fortes chaleurs mis en place cet été.

André BIDAUD précise que l'idée est d'adopter pour l'an prochain des horaires adaptés et fixes pour la période estivale du 15 juin au 15 septembre et ainsi couvrir la période à risque. Un calendrier sera établi pour les déchèteries ouvertes en demi-journée et notamment pour leur ouverture les samedis matin (une fois sur deux).

Un délégué s'interroge sur la part des emballages vraiment recyclée. Il faudrait communiquer sur leur devenir. André BIDAUD précise que le rapport annuel d'Allier tri sera présenté lors de l'AG de décembre.

Quels sont les mesures prises par le Sictom sur la sensibilisation au tri. Des visites de l'UVE et d'Allier Tri ouvertes au public sont organisées chaque année. Dans le cadre de l'optimisation des collectes, des réunions publiques et des réunions d'élus ont été organisées dans les 54 communes concernées par ces modifications. Des encarts réguliers dans la presse rappellent les bonnes pratiques du tri…

Quelles actions possibles pour limiter la production d'emballages. François DARD précise que les ambassadeurs du tri sensibilisent les usagers du syndicat à une consommation responsable. André BIDAUD rappelle que l'association AMORCE qui regroupe plus de 1000 collectivités dans les domaines des déchets, de l'énergie et l'eau, exerce auprès des pouvoirs publics un lobbying pour responsabiliser les émetteurs sur le marché d'emballages dont certains ne sont toujours pas recyclables.

Christine BOUARD quid des bonbonnes de protoxyde d'azote. Sylvain précise que le Sictom est en train de contractualiser avec un prestataire pour récupérer ces déchets au niveau des déchèteries.

Lors du congrès AMORCE qui s'est tenu la semaine passée à Lyon, Frédéric DUPONT précise que ce sujet a été largement abordé. Outre le problème de santé publique notamment chez les jeunes consommateurs de ce gaz hilarant qui provoque des séquelles irréversibles chez le consommateur, il s'agit aussi d'un fléau pour les UVE dont certaines font les frais. Les explosions peuvent représenter des millions d'euros de réparation et de perte d'exploitation.

André BIDAUD conclue en informant que l'engagement pris de baisser les taux et la TEOM se réalise.

PROCHAIN COMITE SYNDICAL LE MARDI 08 DECEMBRE 2026 A BAYET